



Enceinte ININFRA en face du Lycée Technique
 Alarobia Antananarivo 101 Madagascar
ceni@ceni-madagascar.mg / www.ceni-madagascar.mg



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE



Enceinte ININFRA en face du Lycée Technique
 Alarobia Antananarivo 101 Madagascar
ceni@ceni-madagascar.mg / www.ceni-madagascar.mg
 Tel : +261 34 07 283 27

Mot du Président

La CENI est consciente que des élections crédibles engendrent une stabilité des institutions de l'Etat et serviraient de levier de développement durable pour notre pays. C'est pourquoi, elle va s'atteler à réfléchir et à travailler pour améliorer le processus électoral Malgache.

Indépendance, impartialité, intégrité, transparence et professionnalisme sont les maîtres mots qui vont régir le quotidien des membres de cette institution, dans le cadre de l'accomplissement de leur mission.

Pour consolider les acquis cumulés depuis son existence, la CENI va s'enrichir de l'expérience du passé mais elle va aussi profiter du progrès technologique pour gagner la confiance des électeurs et faire régner la démocratie.

En outre, elle est prête à collaborer avec tous les acteurs du processus électoral pour une meilleure efficacité de la crédibilité des élections, devant engendrer une stabilité durable pour le pays.

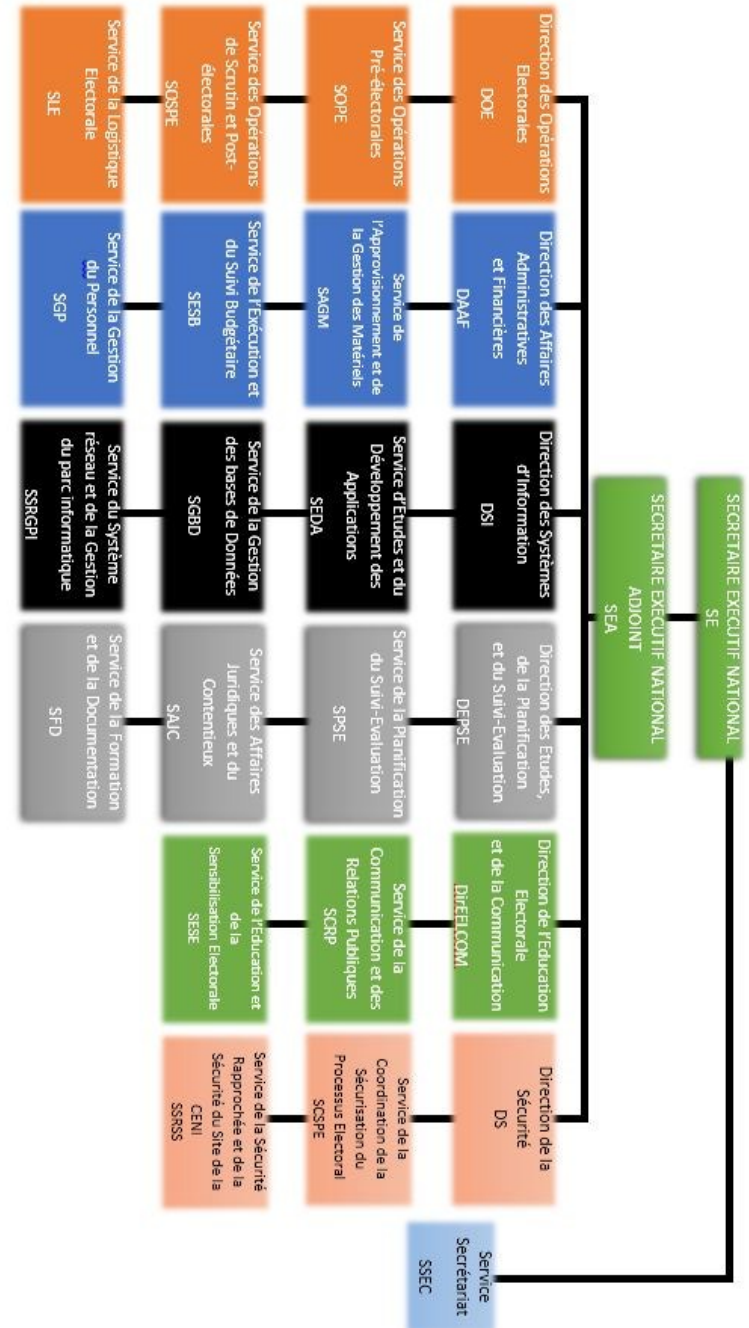
D'autre part, elle va être ouverte à l'international par des échanges de compétence et de renforcement de capacité de ses membres pour être en phase à la normalité internationale en matière électorale.

En définitive, la CENI est prête à relever le défi de mettre en place une structure cohérente, indépendante et neutre pour protéger la souveraineté nationale et promouvoir un socle de développement durable pour le pays.



RAKOTOMANANA Yves Herinirina

Organigramme du Secrétariat Exécutif





Visite de courtoisie
de l'Ambassadeur de l'Egypte



Staff Technique



Point de presse
tenu par le Président de la CENI



Proclamation des résultats provisoires
des élections sénatoriales



Signature du protocole d'accord
entre la CENI et le Ministère
de la Communication
et des Relations avec les Institutions



Atelier d'élaboration
du Plan de Travail Pluriannuel

Présentation de la CENI

Historique :

- *Commission Nationale Electorale: (décret n°2002-1225 du 11 octobre 2003 modifié par le décret n°2003-853 du 14 aout 2003 et le décret n°2004-993 du 26 octobre 2004)* L'organisation et la gestion des opérations électorales étaient du ressort de l'Etat (Ministère chargé de l'Intérieur). La CNE jouait le rôle d'observateur ;
- *Commission Electorale Nationale Indépendante: (décret n°2010 -142 du 24 mars 2010)* Première version née de la crise politique de 2009, elle a organisé le référendum constitutionnel pour la quatrième république en date du 17 novembre 2010;
- *Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition: (loi n°2012-004 du 01 février 2012)* La structure a été érigée en Institution pour la mise en place de la quatrième République (organisation des élections Présidentielles, législatives, communales et municipales);
- *Commission Electorale Nationale Indépendante: (loi n°2015-020 du 19 octobre 2015)* organe de gestion des opérations électorales



Passation entre l'ancien Président de la CENI-T, Ndriana
Mamy RALAIARILIVA et le Président actuel de la CENI, Yves

Présentation de la CENI (suite)

Le statut de la CENI :

- Exposé des motifs de la loi 2015-020 du 19 octobre 2015: « la présente loi prévoit également un élargissement des pouvoirs de la CENI dans le cadre de l'application des lois relatives aux élections »
- Cela se traduit par le fait que la version actuelle de la CENI a plus de marge de manœuvre dans l'organisation des élections.

Les missions et attributions de la CENI :

Suivant les dispositions constitutionnelles:

- Art 5 al 2: « l'organisation et la gestion de toutes les opérations électorales relèvent de la compétence d'une structure nationale indépendante. »

Suivant les dispositions du code électoral et les textes spécifiques à chaque élection:

- Désignation des intervenants dans le processus électoral (membres des bureaux de vote, SRMV, OVEC);
- Fonctionnement de tous les organes responsables des opérations électorales (OVEC, SRMV, bureau de vote...)
- Le traitement des résultats provisoires;

Suivant les dispositions de la loi n° 2015-020 du 19 octobre 2015

relative à la CENI:

- Gestion de la logistique électorale (art 38);
- Organisation et supervision des opérations électorales (art 38);
- Traitement et publication des résultats provisoires (art 38);
- Définition de la politique d'éducation électorale et coordination des activités y afférentes (art 38);
- Traitements des dossiers de candidatures (art 38);
- Agrément des observateurs (art 38);
- Pouvoir d'interpellation, de substitution et de saisine des juridictions compétentes (art43);

STAFF TECHNIQUE



RASOLONJATOVO Jean Victor Nirina
Secrétaire Exécutif



RAVAOHARINIRINA Hanitriniaina Liliane
Secrétaire Exécutif Adjoint



RATSIMBAZAFY Haja
**Directeur des Affaires
Administratives
et Financières**



BOTO André Juckely
**Directeur des Etudes,
de la Planification
et du Suivi-évaluation**



ANDRIANTSIFERANA
Rinarisoa Abdon
Directeur des Opérations Electorales



RAKOTONIRAINY
Louis de Gonzague
**Directeur de l'Education Electorale
et de la Communication**



RAKOTOVAO Heriniaina
Directeur du Système d'Information

BUREAU PERMANENT



RAKOTOMANANA Yves Herinirina
Président



RAMAHADISON Solofoniaina Olivier
Vice-président



RAKOTONARIVO Manantsoa Thierry
Vice-Président



ANDRIAMANANTSOA Philibert Hervé
Vice-président



RAZAFINDRAIBE Ernest
Rapporteur Général



RAKOTONDRAZAKA Fanomezana Espéré
Rapporteur Général



RAKOTONIRINA Fanomezantsoa
Conseiller



RAHARINARIVONIRINA Maria
Conseiller



RANDRIARIMANANA Charles
Conseiller

Présentation de la CENI (suite)

L'organisation et le fonctionnement de la CENI :

⇒ *Membres de la CENI catégorisés en deux formations :*

- Formation permanente : le Bureau Permanent (BP) qui constitue l'Assemblée Générale (AG) hors élection:
 - Un Président;
 - Trois Vice-Présidents;
 - Deux Rapporteurs;
 - Trois Conseillers ;
- Formation non permanente : le BP avec des représentants des candidats constituent l'AG durant les périodes électorales.



⇒ *Démembrements :* Commission Electorale Provinciale , Commission Electorale Régionale , Commission Electorale de District , Commission Electorale Communale , Agents Electoraux (cessionnaires) , assistés des structures permanentes d'appui technique : Secrétariat Permanent Provincial, Secrétariat Permanent Régional, Chef d'Antenne au niveau du district.

⇒ *Règlement intérieur:*

- Modalité de prise de décision : par délibération du Bureau Permanent en AG.
- Objets des délibérations de l'AG :(art 7 RI):
 - Orientation stratégique de la gestion et de l'organisation des élections;
 - Politique d'éducation citoyenne en matière électorale;
 - Projet de budget sur proposition du Secrétariat Exécutif.

Les réalisations

- **Organisation des élections sénatoriales :**
 - Jour J : 29 décembre 2015 ;
 - Proclamation des résultats provisoires : 09 janvier 2016.
- **Mise en place des démembrements et structures techniques d'appui :**
 - Mise en place des 6 CEP et 6 SPP : 3 novembre 2015;
 - Mise en place des 119 CED : 13 novembre 2015 ;
 - Mise en place des 88/119 Antennes au niveau des districts : 23 décembre 2015 .
 - Mise en place des 1 695 CEC sur 5 085.
- **Mise à jour protocole d'accord** avec le Ministère chargé de la Communication et des Relations avec les Institutions : 13 février 2016 ;
- **Révision annuelle de la liste électorale pour l'année 2016** du 1er décembre 2015 au 15 avril 2016 : instruction n°36/15/CENI du 20 novembre 2015 relative à la révision annuelle de la liste électorale.
- **Elaboration des plans de travail** : Plan de Travail Pluriannuel, Plan de Travail Annuel 2016 (journées bloquées du 18 au 21 avril 2016)



Le personnel du secrétariat exécutif

Perspectives

- Mise en œuvre des préparatifs électoraux pour les élections à venir : présidentielle et législatives (à partir de 2018), provinciales, régionales.
- Amélioration de la liste électorale et de la liste des grands électeurs;
- Elaboration et mise en œuvre de la politique d'éducation électorale;
- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale de l'éducation électorale et de la stratégie de communication;
- Renforcement de la visibilité et de la crédibilité de la CENI.
- Mise en œuvre de stratégie pour l'amélioration du système électoral en général à Madagascar;
- Amélioration de la logistique électorale;
- Mise en place et opérationnalisation de tous les démembrements:
- Renforcement de capacité des membres du personnel de la CENI au niveau central et au niveau de ses démembrements;
- Professionnalisation des membres des bureaux de vote;
- Affinement des relations avec tous les partenaires et participants dans le processus électoral: les partis politiques, les OSC, l'Administration, les Partenaires techniques et financiers;